

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix sept, le 08 juin, à 18 heures 30, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 01/06/2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Olivier CARRE, M. Philippe LELOUP
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNÉ POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
INGRE : M. Christian DUMAS
ORLEANS : M. Michel MARTIN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. François LAGARDE, Mme Béatrice BARRUEL
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 11 mai 2017

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 11 mai 2017.

RESSOURCES

RESS 01) Ressources - Déplacement à Montpellier de Madame Béatrice BARRUEL - Attribution d'un mandat spécial.

Le bureau a décidé d'attribuer un mandat spécial à Madame Béatrice BARRUEL pour son déplacement à Montpellier du 10 au 11 mai 2017 pour assister à un séminaire de l'association des villes universitaires de France.

RESS 02) Ressources - Déplacement à Paris de Monsieur Christian BRAUX - Attribution d'un mandat spécial.

Le bureau a décidé d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Christian BRAUX pour son déplacement à Paris du 3 mai 2017 pour assister à la Commission Environnement de l'A.D.C.F.

RESS 03) Ressources humaines - Convention particulière de mutualisation passée avec les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye - Approbation d'un avenant n°1

Le bureau a décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention particulière prise en application de la convention cadre de mutualisation entre la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, et Orléans Métropole, portant sur l'arrêt de la mise à disposition à hauteur de 20% de l'agent responsable du pôle affaires juridiques à compter du 1er janvier 2017, au remplacement de l'attaché responsable formation à compter du 1er janvier 2017 et sur une augmentation de la quotité du temps de travail, pour le conseiller prévention mis à disposition du service hygiène et sécurité (passage de 90 % à 100 %), avec effet au 1er mai 2017.
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention particulière prise en application de la convention cadre de mutualisation entre la ville de Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole portant sur la substitution d'un agent comptable par un autre, la quotité de mise à disposition reste inchangée à savoir 100% à compter du 1er janvier 2017 et sur une augmentation de la quotité du temps de travail, pour l'agent affecté au service hygiène et sécurité (passage de 90 % à 100 %), avec effet au 1er mai 2017.

- d'autoriser le Président à signer les avenants à la convention particulière avec les communes de Saint-Jean-de-Braye et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01) Proiet Interives - Action foncière - Commune de Fleury-les-Aubrais - Clos de la Pie/rue Hoche - Portage foncier de terrains appartenant à la SCI LERIE - Saisine de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI).

Question retirée de l'Ordre du Jour.

Fait à Orléans, le 09 JUIN 2017

Le Président d'Orléans Métropole

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.